



**PRÉFET
DU VAL-D'OISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Arrêté n°18029

Autorisant l'abattage de 38 arbres d'alignement Boulevard de la Gare à Saint-Brice-sous-Forêt

Le préfet du Val-d'Oise

Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 350-3 et R. 350-20 et suivants ;

Vu le décret n° 2023-384 du 19 mai 2023 relatif au régime de protection des allées d'arbres et alignements d'arbres bordant les voies ouvertes à la circulation publique ;

Vu le décret du 9 mars 2022 portant nomination de M. Philippe COURT en qualité de préfet du Val-d'Oise (hors classe) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°24-025 du 16 avril 2024 désignant M. Nicolas Fontaine directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

Considérant que le dossier transmis par le demandeur, la commune de Saint-Brice-sous-Forêt, a été déclaré complet le 12 novembre 2024 selon les dispositions de l'article R. 350-20 du code de l'environnement ;

Considérant que l'entretien réalisé par la commune a mis en évidence le mauvais état de 38 cerisiers, tant à cause de leur entretien que des contraintes environnementales urbaines dégradées s'exerçant sur eux ;

Considérant que l'importante fréquentation du boulevard de la Gare à Saint-Brice-sous-Forêt constitue une forte vulnérabilité des biens et des personnes face au danger constitué par certains de ces arbres, ayant par ailleurs conduit à l'abattage de plusieurs d'entre eux par le passé ;

Considérant que les abattages antérieurs ont déstructuré la qualité paysagère des alignements d'arbres du boulevard de la Gare, et que les travaux de rénovation de la voirie dans le cadre desquels ces abattages s'inscrivent permettront d'améliorer les conditions d'épanouissement des arbres replantés ;

Considérant que la commune a prévu une démarche de compensation par la plantation de 45 arbres à l'emplacement des arbres abattus dans le cadre de cette opération et antérieurement, restaurant ainsi une continuité paysagère ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires du Val-d'Oise ;

ARRÊTE

Article 1 : La commune de Saint-Brice-sous-Forêt est autorisée à procéder à l'abattage des 38 cerisiers, *Prunus sp.*, constituant l'alignement situé boulevard de la Gare à Saint-Brice-sous-Forêt, dans sa portion comprise entre la rue de Paris et la rue de la Marlière.

Article 2 : L'abattage des 38 cerisiers concernés a lieu avant le 15 février 2025, et à partir de la notification du présent arrêté.

Article 3 : La compensation de l'atteinte portée par le projet se réalise par la plantation de 45 arbres aux emplacements des arbres abattus dans le cadre de cette opération et antérieurement, Boulevard de la Gare, avant le 1^{er} juin 2025. Ces arbres replantés appartiennent aux essences *Pyrus Chanticleer* et *Liquidambar Styraciflua* (23 individus respectivement, plantés en alternance).

Article 4 : Le non-respect des dispositions de l'article 2 du présent arrêté ou l'absence de mise en œuvre des mesures de compensation dans les dispositions prévues à l'article 3 du présent arrêté sont punies de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa notification devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2-4 boulevard de l'Hautil – BP 322-95027 Cergy-Pontoise cedex .

Le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut également être saisi directement par les personnes physiques et morales par l'intermédiaire de l'application « télérecours citoyens » (informations et accès aux services disponibles à l'adresse suivante : <https://www.telerecours.fr>).

Article 6 : La secrétaire générale de la préfecture du Val-d'Oise et la maire de Saint-Brice-sous-Forêt sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié au délégataire et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Val-d'Oise.

Cergy, le 19 NOV. 2024

Pour le Préfet,
La secrétaire générale


Laetitia CESARI-GIORDANI